

►►► ILC



Le parrainage : un accompagnement précieux pour les créateurs d'entreprise



De g. à dr. Philippe Duisit, Gilles Lagarde et Gilles Pucheral.

La soirée du parrainage, organisée par Initiative Loir-et-Cher (ILC) le 3 décembre à Chitenay, était dédiée à ces chefs d'entreprise qui s'engagent bénévolement pour accompagner les créateurs d'entreprise du réseau ILC, en les faisant bénéficier de leur expérience.

Philippe Duisit, président de ILC, a animé la soirée en présence de Gilles Lagarde, préfet de Loir-et-Cher. Une convention de partenariat a été signée avec ERDF, représenté par Gilles Pucheral, directeur territorial de Loir-et-Cher.

Le concept ILC

- Un prêt d'honneur est accordé à un chef d'entreprise ;
- ILC crée une fiche qui résume toutes les informations concernant l'entreprise ;
- La plateforme, le chef d'entreprise et le parrain, déterminent ensemble les indicateurs du tableau de bord, que le chef d'entreprise devra transmettre.

Le rôle du parrain

- Amener le nouvel entrepreneur à agir en chef d'entreprise ;
 - Avoir une démarche nourrie par l'échange de bonnes pratiques et une dynamique de réseau.
- Un contrat formalisé par une convention de parrainage posera les engagements de chacun.

Un parrain doit :

- savoir gérer une entreprise ;
- sensibiliser le créateur aux enjeux et aux risques ;
- lui faire trouver les options et les solutions. Surtout, ne pas penser ou agir à la place du créateur d'entreprise.

De la qualité relationnelle dépend la réussite de la mission du parrain auprès de l'entreprise naissante.

Le parrainage a été lancé par ILC en septembre 2012. Trente parrains ont été recrutés à ce jour. Ils sont formés lors de réunions d'information et échangent leurs expériences dans leur rôle de soutien aux jeunes entreprises.

Éric Jacquemetton, conseiller en entreprise et dirigeant de « Equas Consulting », apporte au quotidien dans l'exercice de sa profession, les bons leviers pour réussir et redonner de la dynamique à une activité en révélant les potentiels. Éric Jacquemetton prend en charge la formation de 40 à 50 parrains pour la mise en place de tableaux de bord nécessaires à la visibilité de l'activité de l'entreprise.

Éric Jacquemetton : « Le tableau de bord n'a pas besoin d'être "lourd", mais adapté. Il est le reflet de la santé économique de l'entreprise et permet de vérifier si le prévisionnel est tenu. »

Quand un parrain est-il opérationnel ?

Après le cursus de formation, on recherche un dossier qui correspond au mieux aux profils et aux besoins à mettre en présence. Le parrain ne peut intervenir que quand le prêt d'honneur est débloqué à l'entreprise.

L'importance du parrainage

88 % des jeunes entreprises accompagnées sont encore en activité après deux ans d'exercice.

© In-Médias